

Echouement de sargasses : l'urgence sanitaire impose une relocalisation du collège Robert 3

Matinik, 25 mas 2026

Face à la persistance des échouements de sargasses sur le littoral du Robert notamment au quartier Pontalery, et suite à l'alerte du comité scientifique sur les conséquences potentielles de cette situation sur la santé des élèves et des personnels, la Collectivité Territoriale de Martinique a pleinement pris la mesure de l'urgence sanitaire et éducative.

Dans ce contexte, plusieurs réunions de travail ont été conduites entre les services de la CTM, l'Etat, l'ARS Martinique et le Rectorat, et des échanges ont été menés avec le comité citoyens et les Mairies concernées afin d'identifier, dans les meilleurs délais, les solutions d'accueil les plus adaptées pour permettre la relocalisation du collège Robert 3 vers d'autres établissements du territoire.

Tenant compte des besoins exprimés par le Rectorat quant aux conditions indispensables à l'accueil de la communauté scolaire, notamment en matière d'infrastructures et de capacité d'hébergement, la CTM a soumis deux scénarios : une relocalisation vers le collège Jeanne et Émile Adenet au François ou une relocalisation vers le collège Paul Symphor au Robert.

L'option du François implique la réalisation de travaux dont l'exécution nécessite plusieurs mois pour permettre l'accueil de l'ensemble de la communauté éducative dans de bonnes conditions. Ce calendrier conduirait à une disponibilité de l'établissement au cours du dernier trimestre 2026 et ne permet donc pas de répondre à l'urgence sanitaire signifiée par les conclusions du rapport du comité scientifique.

À l'inverse, la solution d'accueil au collège Paul Symphor offre la possibilité d'une prise en charge effective de la communauté scolaire de Robert 3 dès la rentrée du 20 avril, avec des travaux moins lourds réalisés en urgence par la CTM. C'est donc cette solution conforme au principe de précaution qui a été retenue conjointement par l'ensemble des partenaires afin de protéger sans délai la santé des élèves et des personnels.

La Collectivité Territoriale de Martinique demeure pleinement mobilisée pour garantir les meilleures conditions d'accueil possibles à la communauté scolaire concernée. Elle poursuit également, avec l'ensemble des partenaires, l'examen de toutes les solutions durables en vue de préparer dans les meilleures conditions la rentrée de septembre 2026.

La CTM suit avec attention l'évolution de la situation en lien constant avec la commune du Robert, le GIP sargasses et les services de l'Etat.